

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/96

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	32

L'An deux mille quinze et le mardi 21 décembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROcq, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP, BARRAQUE, TOUTU et MOULAT.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
M. BOUTONNET donne procuration Mme HELIP
M. CASADEBAIG donne procuration à M. COURTIE
M. MOUNAUT donne procuration à Mme TOUTU

REÇU

le 23 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Secrétaire de séance : M. VISSE

OBJET : FINANCES - RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président rappelle qu'une ligne de trésorerie à hauteur de 370 000 € a été ouverte auprès de la Banque Postale. Cette dernière arrivant à échéance le 14 janvier 2016, il convient de la renouveler pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes.

Le Président présente l'offre de la Banque Postale :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature du produit	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
Montant de la ligne de Trésorerie	380 000,00 EUR
Durée du contrat	364 jours
Taux d'intérêt	Taux EONIA + marge 1,55 % l'an En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact / 360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts, et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Date d'effet du contrat	14/01/16
Garantie	Néant
Commission d'engagement	570,00 EUR, soit 0,15 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20% du montant non utilisé à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15 h 30 pour l'exécution en J+1 Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

REÇU

le 23 DEC. 2015

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON 8^È MARIE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la poursuite de cette opération ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de Trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON